



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1143) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE  
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION  
«L'ORCHESTRE ETESIAS», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-030  
EN DATE DU 15 JANVIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « L'Orchestre Etésias » représentée par son président Monsieur Jean-Michel FOUCAUD, dont le siège est situé 6 rue de la République, 33110 Le Bouscat, d'organiser des répétitions au Pôle documentaire, le 9 janvier 2026 de 10h00 à 17h00 ; dans la salle Berlioz, le 10 janvier 2026 de 9h00 à 13h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « L'Orchestre Etésias » représentée par son président Monsieur Jean-Michel FOUCAUD, dont le siège est situé 6 rue de la République, 33110 Le Bouscat, une convention de location de salles pour un montant de 152,69 € T.T.C. (cent-cinquante-deux euros et soixante-neuf centimes), afin d'organiser une répétition au Pôle documentaire, le 9 janvier 2026 de 10h00 à 17h00 ; dans la salle Berlioz, le 10 janvier 2026 de 9h00 à 13h00.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260115-lmc1H13881H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/01/2026  
Date de Publication : 19/01/2026